



L'AIDE AU RECRUTEMENT

▶ Qu'est-ce que c'est ?

Le service d'aide au recrutement vous propose de réaliser tout ou partie de la procédure de recrutement d'un agent destiné à occuper un emploi permanent.

▶ Pourquoi ?

Le recrutement est un enjeu stratégique pour votre collectivité, le capital représenté par les ressources humaines est essentiel. Partenaire RH privilégié des collectivités locales, le CDG44 vous accompagne dans votre recherche de personnel afin d'assurer la réussite de vos recrutements.

▶ À quoi ça sert ?

Recruter est un métier à part entière qui nécessite des compétences, des outils et du temps. Le service d'aide au recrutement du CDG44 possède une expertise confirmée en collectivités ou en cabinets dans ce domaine, lui permettant de vous proposer notamment :

- une connaissance des métiers des collectivités territoriales,
- une méthode et des outils efficaces (certification méthode THOMAS),
- une présence sur le terrain et des échanges permanents,
- une collaboration étroite, sur mesure et constructive.

▶ Qui peut en bénéficier ?

Cet accompagnement est proposé aux collectivités territoriales de Loire-Atlantique affiliées au Centre de gestion et les collectivités des autres départements des Pays de la Loire (sous réserve d'un conventionnement préalable avec leur CDG d'affiliation).

▶ Comment ça se passe ?

Les étapes de la démarche :

- ▶ **Analyse et formalisation du besoin :**
 - prise de contact (téléphonique ou physique),
 - cadrage (contexte, objectifs, démarche, planning prévisionnel, estimation financière...),
 - contractualisation par la signature d'une convention.
- ▶ **Rédaction et diffusion de l'annonce de recrutement :**
 - élaboration de la fiche de poste et détermination de l'environnement du poste,
 - rédaction de l'annonce,
 - stratégie de diffusion (choix des supports et diffusion de l'annonce).
- ▶ **Étude et sélection des candidatures :**
 - réception et recueil des candidatures,
 - présélection sur dossier,
 - validation des candidatures présélectionnées (réunion collective),
 - analyse de profil personnalisé - certification méthode THOMAS (avant ou après les entretiens selon le choix de la collectivité).



L'AIDE AU RECRUTEMENT

- ▶ **Évaluation des candidats en jury de recrutement :**
 - composition du jury et modalités d'organisation des entretiens (conducteur d'entretien et grille d'analyse),
 - participation au jury,
 - conduite des entretiens,
 - synthèse des candidatures et délibération du jury.
- ▶ **Conseil et accompagnement dans la mise en œuvre :**
 - vérification des conditions d'emploi,
 - rédaction du procès verbal (PV) du jury,
 - prise de contact avec le ou les candidats retenus,
 - réponse aux candidats retenus ou non retenus,
 - recommandations pour faciliter l'intégration sur le poste,
 - accompagnement pour les différentes formalités administratives et procédures de carrières, notamment la mise à jour du tableau des effectifs (délibération du Conseil), l'inscription budgétaire, la déclaration de vacance de poste (obligatoire pour toute nomination),
 - bilan sur la mission d'accompagnement (transmission d'un questionnaire de satisfaction).
- ▶ **Suivi du recrutement :** évaluation après 6 mois de prise de poste.

Combien ça coûte ?

Une prestation sur mesure : le tarif global varie selon vos attentes et la procédure retenue.

Après étude de vos besoins, un devis fixant les modalités d'intervention est établi, sur la base d'un **tarif horaire de 85 euros** (tarif 2020).

Les différents niveaux d'intervention « à la carte » vous sont proposés et sont modulables en fonction des besoins spécifiques de chaque collectivité :

Analyse et formalisation du besoin	De 2 à 3 heures d'intervention
Rédaction et diffusion de l'annonce de recrutement	De 2 à 3 heures d'intervention
Étude et sélection de candidatures	De 6 à 7 heures d'intervention
Évaluation des candidats en jury de recrutement	De 10 à 11 heures d'intervention
Conseil et accompagnement dans la mise en œuvre	De 1 à 2 heures d'intervention
Suivi du recrutement	De 4 à 5 heures d'intervention
Accompagnement tout au long de la procédure de recrutement sur les 6 étapes du recrutement	De 25 à 31 heures d'intervention
Option : Analyse des profils personnels - Méthode THOMAS	250 euros par candidat

Un accompagnement sur toute la durée de la procédure est conseillé pour vous assurer le profil le plus adapté à vos besoins (meilleure analyse et compréhension de votre environnement).

*Tarifs fixés chaque année par le conseil d'administration du CDG44.
À consulter sur notre site www.cdg44.fr*



Conseil & accompagnement
en organisation et ressources humaines

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 44
6, rue du Pen Duick II - CS 66225 - 44262 Nantes cedex 2
Tél : 02 40 20 77 50 / conseilrh@cdg44.fr

